

La facturation électronique en croissance exponentielle !
Communiqué de presse

Le Ministre de la Simplification administrative Olivier Chastel se réjouit de la forte progression de l'utilisation de la facturation électronique en 2013.

Sur environ un milliard de factures en 2013 :

- 33,44 % sont envoyées aux entreprises par voie électronique contre 15,61 % en 2011 et 22,52 % fin 2012 ce qui représente une augmentation de 114,22 % depuis fin 2011.
- 31,88 % des factures sont envoyées et reçues par les citoyens contre 12,63 % en 2011 et 18,5 % fin 2012 ce qui représente une augmentation de 152,41 % depuis fin 2011.

Ceci ressort clairement de l'analyse des chiffres relatifs à la réduction des charges administratives induite par l'utilisation de l'efacture. Celle-ci s'élève à € 620 millions fin 2013, alors qu'elle n'était que de € 344 millions fin 2012 et de € 172.2 millions fin 2011.

L'utilisation de la facture électronique permet en effet de réduire de manière significative les charges administratives et les coûts liés à la facture papier: réduction de l'espace de stockage, gain de temps tant chez l'expéditeur que chez le récepteur, réduction des risques d'erreur, facilitation du travail au niveau comptable et accélération des paiements.

Une facture expédiée de manière électronique par une entreprise vers une autre entreprise permet d'économiser jusqu'à 9€.

La facture électronique facilite aussi la vie du citoyen car, grâce à elle, :

- il peut consulter la facture reçue à tout moment et en tout lieu;
- il peut effectuer ses paiements plus rapidement tout en réduisant le risque d'erreur puisque les données ne doivent plus être réintroduites ;
- le stockage est facilité (conservation électronique plutôt que papier).

Les comptables sont quant à eux très largement convaincus de l'arrivée de l'efacture, 92 % estiment que son utilisation augmentera fortement à très fortement dans les prochaines années. Notons que 53,4 % des comptables l'utilisent déjà pour (une partie de) leur facturation.

La facture électronique constitue en effet un projet majeur dans le cadre de la réduction des charges administratives. L'Agence pour la Simplification administrative a calculé que le remplacement de toutes les factures papier par des factures électroniques permettraient de réduire les charges administratives de € 3,37 milliards.

C'est possible,
c'est facile et c'est
avantageux

Mogelijk, makkelijk
en voordelig

Cabinet de Monsieur Olivier Chastel
Kabinet van de heer Olivier Chastel

Ministre du Budget et de la Simplification administrative
Minister van Begroting en Administratieve Vereenvoudiging

Queteletplein / Place Quetelet 7, B-1210 Brussel / Bruxelles
Tel./Tél. : +32 (0)2 211 38 11

www.efacture.belgium.be
www.efactuur.belgium.be



C'est pourquoi le Ministre Olivier Chastel a pris différentes initiatives visant les différents publics-cibles :

- vis-à-vis des entreprises (B2B), deux actions ont été prises : en 2012, un road show visant à sensibiliser aux avantages de la facturation a été organisé en collaboration avec les différentes fédérations interprofessionnelles. En 2013, pas moins de 36 fédérations (inter)professionnelles majeures se sont engagées, à travers un protocole, à promouvoir la facturation électronique auprès de leurs membres.
- vis-à-vis des citoyens (B2C), une charte a été établie visant à offrir un cadre simplifié, clair et rassurant pour le client particulier qui accepte une facture électronique.
- En ce qui concerne les autorités publiques (B2G), un projet pilote leur permettra très prochainement de recevoir de leurs fournisseurs leurs factures de manière électronique.

Enfin, dès 2012, le site web www.efacture.belgium.be a été lancé afin d'encourager l'utilisation de la facture électronique et d'ainsi atteindre l'objectif européen de 50% d'ici à 2020.

Pour Olivier Chastel, « ce bilan est réjouissant mais le travail continue. En effet, des réunions sont organisées à intervalles réguliers avec les représentants des différents secteurs afin d'aider à la mise en œuvre de la facturation électronique ».

C'est possible,
c'est facile et c'est
avantageux

Mogelijk, makkelijk
en voordelig

Cabinet de Monsieur Olivier Chastel
Kabinet van de heer Olivier Chastel

Ministre du Budget et de la Simplification administrative
Minister van Begroting en Administratieve Vereenvoudiging

Queteletplein / Place Quetelet 7, B-1210 Brussel / Bruxelles
Tel./Tél. : +32 (0)2 211 38 11

www.efacture.belgium.be
www.efactuur.belgium.be

